



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 81869

Texte de la question

Mme Laure de La Raudière interroge Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la prise en charge des enfants dits « précoces » et sur les aménagements autorisés lors du passage d'examens. Aujourd'hui la détection de plus en plus fréquente de ces enfants à l'intelligence différente permet aussi de diagnostiquer la raison de difficultés scolaires qui étaient inexpliquées il y a encore 20 ou 30 ans. Une certaine proportion de ces enfants est en échec scolaire (seuls 40 % d'entre eux obtiennent leur bac et on est donc loin de l'image du surdoué véhiculée par les médias) en raison du fonctionnement particulier de ces enfants, peu adapté à la pédagogie du système éducatif français. Une vraie inégalité existe entre ceux dont les parents ont les moyens intellectuels et matériels de les accompagner (car le recours à des séances de graphothérapie, psychomotricité, orthophonie, psychologue, sont fréquents) et ceux qui n'ont pas cette chance. Par ailleurs, ces difficultés liées à leur intelligence différente entraînent souvent des problèmes d'écriture manuelle qui est pourtant au cœur de notre système éducatif. Cela les renvoie à une situation d'échec permanent puisqu'il faut écrire dans chaque matière. Ces enfants ne souffrent pas forcément d'une dyspraxie ou d'un autre « dys », ce qui les empêche d'être considérés comme porteur d'un handicap et aidés par la MDPH. Aussi, elle souhaiterait savoir si le Gouvernement envisage de mettre en place, dans chaque académie, des programmes de formation pour les enseignants à destination de ces enfants particuliers. Elle souhaiterait également savoir si une prise en charge des soins apportés à ces enfants précoces est envisagée. Enfin elle souhaiterait savoir si un enfant précoce mais ne souffrant pas de « dys » (c'est-à-dire non reconnu comme handicapé par la MDPH) peut passer ses contrôles et évaluations et plus tard ses examens sur ordinateur.

Données clés

Auteur : [Mme Laure de La Raudière](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81869

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juin 2015](#), page 4683

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)